



Voies et relâches et catalogues d'autorisation  
de l'ordre monastique et couvent des sœurs de  
Notre Dame d'Amiens

que j.  
dans apposé

Amiens le 20 octobre 1807  
Le maître provincial  
F. Bellonet.

# Jean-François-Demandolx, par la miséricorde divine, et la grâce du Saint Siège Apostolique, évêque d'Amiens, Beauvais et Royon... &c &c.

À la Sœur Julie Milliard Sœur dites de Notre Dame, Salut et bénédiction en Notre Seigneur.  
Intimement convaincus des précieux avantages qui doivent résulter de l'unité de Règle, de fonctions,  
d'usages, de costume et généralement d'une entière uniformité parmi les Sœurs de l'Association  
dite — de Notre Dame, et bien informé de votre Sageesse, votre prudence et de toutes vos autres  
bonnes qualités,

Nous déclarons vous avoir reconnue, comme par ces présentes nous vous reconnoissons pour Supérieure  
générale de toutes les maisons de la dite association des Sœurs de Notre Dame qui sont et seront à l'avenir  
établies dans l'étendue de notre diocèse, et à cet effet nous vous donnons tous les mêmes pouvoirs,  
droits et priviléges qui vous ont été accordés en la dite qualité ou dénomination, par les évêques des  
diocèses où les dites Sœurs de Notre Dame ont des établissements.

Recommandons en conséquence et néanmoins enjoignons expressément à chacune des Sœurs de  
l'association dites des Sœurs de Notre Dame qui sont et seront à l'avenir dans l'étendue de notre diocèse,  
de vous porter en tout temps et en toute circonstance, respect, soumission et obéissance due à leur Supérieure  
générale.

Seront les présentes lues en présence de toute la communauté établie au bourg de Royon de la ville  
d'Amiens & transcris sur leur registre; et la Supérieure en informera toutes les Sœurs répandues dans les  
maisons de notre diocèse, afin qu'aucune n'en puisse prétexter cause d'ignorance.

Donnée à Amiens sous notre Seign, notre Sceau et le contre-sceau de notre Secrétaire le lundi  
Seize Novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent douze.

+ j. f. L'évêque d'Amiens

Par mandement de  
M. Gravet Secr.

